



Mars – Avril 2019

L'Info-Relais

Madame, Monsieur,

C'est avec plaisir que nous vous faisons découvrir ce nouveau numéro de notre journal.

Assistants maternels et gardes à domicile, ne manquez pas les différentes actions organisées spécialement pour vous (formations, analyse de la pratique, réunion d'information sur l'IRCEM,...) Inscrivez-vous vite !

Avec l'arrivée du printemps, la nature s'éveille et nous vous proposons de la faire découvrir aux enfants sous un nouvel angle avec une balade artistique, le « Land Art » juste « Pour le plaisir »...

Bonne lecture et à très bientôt !

Hélène et les animatrices des Relais Familles Rurales



Le Relais Familles Assistants Maternels de la CCPR et de la CCPM (Secteur Saint-Hippolyte)

17 Rue de Lattre de Tassigny 25210 LE RUSSEY
3 Rue du Clos Pascal 25190 SAINT-HIPPOLYTE

03 81 43 89 51

relais.ccpr.csh@famillesrurales.org

Les horaires du relais

Mardi:

14h-17h téléphone + visite Le Russey
17h-19h rendez-vous Le Russey

Jedi:

14h-16h téléphone + visite St Hippolyte
16h-17h rendez-vous St Hippolyte

Vendredi:

9h-12h téléphone + visite Le Russey
13h-15h téléphone + visite Le Russey

Possibilité de rendez-vous en dehors des permanences.

Dans ce numéro :

- Les animations du relais
- A vos agendas
- Dossier : l'IRCEM Prévoyance
- Nouveaux tarifs en vigueur au 1er janvier 2019
- Bibliothèque
- Pour le plaisir !

Le journal du Relais Familles Assistants Maternels de la CCPR et de la CCPM (secteur Saint-Hippolyte)



Le relais sera fermé du lundi 22 au vendredi 26 avril inclus

Le mois de MARS

Tralalilala
Sur la pointe des pieds,
Tralalilala
Mars nous est arrivé,
Il a posé son sac
Sur le bord du chemin,
Entre deux giboulées,
A sifflé un refrain.
Les oiseaux dans leur nid,
Etonnés se sont dit :
Janvier, Février, mars !
Tiens le voilà déjà ?



Les animations

Ces temps collectifs gratuits s'adressent aux assistants maternels, parents et gardes à domicile des communes de la CCPR et de la CCPM (secteur Saint-Hippolyte) accompagnés d'enfants de 0 à 6 ans.

Ces rencontres sont conviviales, bienveillantes et permettent à tous les enfants de jouer, de créer des liens, de découvrir des activités.

Ces temps collectifs se déroulent les 1ers et 3ème jeudis de chaque mois de 9h30 à 11h30 à Saint-Hippolyte.

→ 9h30-10h : accueil café

→ 10h-11h : animation

→ 11h-11h30 : jeux libres / rangement

Mars 2019

• Jeudi 7 mars

Motricité

• Jeudi 21 mars

Atelier d'éveil

Avril 2019

• Jeudi 4 avril

Ludic Music Le voyage de Zélie Ukulélé *

• Jeudi 18 avril

Atelier d'éveil

Lieu :

Salle Lucien Vonin

(se situant dans l'enceinte de l'école primaire de Saint-Hippolyte)

* Merci d'arriver au plus tard à 10h lorsqu'il y a un intervenant

Exposition à la bibliothèque

Tout le mois d'avril une exposition sur les dinosaures envahira la bibliothèque.



A vos agendas

Formations professionnelles à venir sur le secteur

- Préparation du certificat « Sauveteur secouriste du travail » (SST) dans le cadre de la prise en charge d'enfant (14h)
→ Samedis 4 et 18 mai à Maîche
- Gestion du stress et relaxation (14h)
→ Samedis 21 et 28 septembre à Morteau
- Contes et histoires à raconter (14h)
→ Samedis 5 et 12 octobre au Russey



Informations complémentaires et inscriptions auprès du relais.

Le nombre de place est limité.

N'hésitez pas également à m'informer de vos souhaits de formation.

A SAVOIR :

Dans le cadre du Plan de développement des compétences (anciennement plan de formation), lorsqu'un assistant maternel part en formation en dehors du temps de travail, il bénéficie d'une allocation de formation. Cette dernière a été revalorisée et sera donc désormais de 4,47€ de l'heure pour les actions débutant à partir de janvier 2019.

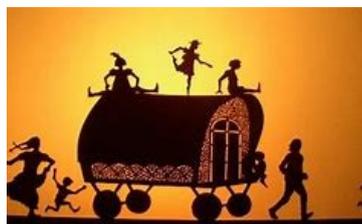
Les indemnités repas et kilométriques sont inchangées (12€/repas et 0.211€/km).

Quelques rappels concernant le plan de développement des compétences :

- 58h par an
- disponible dès la première heure travaillée
- rémunération maintenue pendant le temps d'accueil
- allocation de formation si hors temps d'accueil habituel



Ombres et lumières



Mercredi 13 mars 2019

De 14h à 16h

À la bibliothèque de Saint Hippolyte

Découverte d'albums d'Emilie VAST, illustratrice, auteure et plasticienne.

Fabrication de personnages

Réservation obligatoire

à la bibliothèque ou à la mairie au 0381965574

8 places sont disponibles

Les services de l'IRCEM Prévoyance

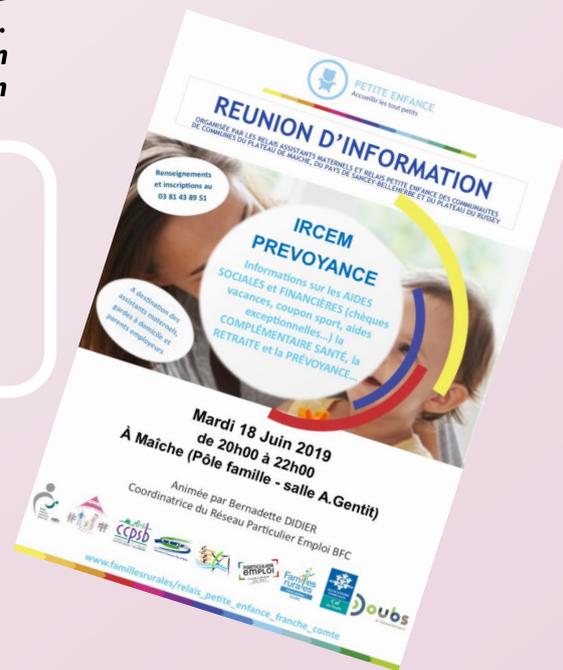
Découvrez la page Facebook
Petite Enfance par IRCEM

Le groupe IRCEM est le groupe de protection sociale des emplois de la famille et des services à la personne, des salariés de la famille, des employeurs et des retraités de ce secteur d'activité. Trois institutions du groupe à votre service : IRCEM Mutuelle, IRCEM Retraite et IRCEM Prévoyance.

Les différents services proposés par l'IRCEM Prévoyance :

- Les actions sociales : assistant maternel et salarié du particulier employeur, vous pouvez bénéficier d'aides financières sous certaines conditions pour différentes thématiques (santé, handicap, éducation, emploi, aides d'urgence). Un devis peut être fait directement en ligne par l'assistant maternel ou le garde à domicile.
- un service d'écoute et de soutien psychologique gratuit en cas de problèmes personnels ou professionnels (0801 01 10 10)
- un service protection sociale « Prest'IJ » pour les assistants maternels et gardes à domicile : l'IRCEM prévoyance en association avec l'assurance maladie a mis en place le service « Prest'IJ » qui permet une indemnisation automatique en cas d'arrêt maladie ou accident du travail à partir du 8ème jour. Cette indemnisation vient en complément des indemnités journalières de la CPAM. Comment en bénéficier ? Aucune démarche particulière n'est à faire au moment de l'arrêt, la CPAM transmet automatiquement les informations à l'IRCEM. Cependant, l'assistant maternel ou le garde à domicile doit déjà avoir créé son compte sur le site internet de l'IRCEM « www.ircem.com » en renseignant son adresse mail, un numéro de téléphone portable et ses coordonnées bancaires.

Vous souhaitez en connaître un peu plus sur les services de l'IRCEM Prévoyance ?
Les Relais Assistants Maternels et Relais Petite Enfance des communautés de communes du plateau de Maïche, du pays de Sancey-Belleherbe et du plateau du Russey vous proposent de participer à une réunion d'information gratuite le mardi 18 juin à Maïche (salle A.Gentil - Pôle famille) dès 20h00 !
Inscription auprès de votre relais au 03 81 43 89 51.



Particulier Emploi

Un partenariat de trois acteurs :
l'IRCEM prévoyance, Ipéria institut et la FEPEM.

Des permanences : 7 rue Proudhon à Besançon
Les mercredi et vendredi : 9h-12h / 13h30-16h30
09 72 72 72 76 / bfc@particulieremploi.fr

Infos législations : Nouveaux tarifs réglementaires au 1er janvier 2019 (source : pajemploi)



RÉMUNÉRATION DE L'ASSISTANT MATERNEL

TAUX HORAIRE MINIMUM POUR L'ASSISTANT MATERNEL AU 1^{ER} JANVIER 2019 :
2,82€ en brut soit 2,21€ en net

ATTENTION ! La revalorisation du montant du SMIC n'entraîne pas automatiquement une revalorisation du salaire horaire de l'assistant maternel, sauf si celui-ci est rémunéré au minimum légal.

INDEMNITÉ D'ENTRETIEN

L'assistant maternel bénéficie d'une indemnité d'entretien pour couvrir certains frais : jeux et matériels d'éveil, matériels et produits de couchage et de puériculture (sauf les couches qui sont fournies par les parents), consommation d'eau, d'électricité, de chauffage, etc.

Selon la convention collective du particulier employeur (article 8) :
« l'indemnité afférente à ces frais est due pour chaque journée d'accueil. Elle ne peut être inférieure au montant défini par l'accord paritaire du 1er juillet 2004 soit 2,65€ par journée d'accueil ».

Selon la législation : en application de la loi n°2005-706 du 27 juin 2005 et des articles L423-18 et D423-6 et 7 du CASF depuis le 1er juillet 2012, les indemnités d'entretien doivent correspondre à 85% du minimum garanti mentionné à l'article L.141-8, soit 3.08€ par enfant et pour une journée de 9h00. Ce montant est calculé en fonction de la durée effective d'accueil quotidienne.

PLAFOND JOURNALIER CAF

Pour une prise en charge des cotisations par la CAF (pour les enfants de moins de 6 ans), la rémunération brute de l'assistant maternel agréé ne doit pas dépasser un plafond journalier de référence (5 fois la valeur du SMIC horaire brut) par enfant gardé. Ce plafond est de 50.15€ brut soit 39.12€ net au 1^{ER} janvier 2019.

Pour le plaisir !

Imagiers Land art pour petits et grands!

Auteur : Marc Pouyet
Editeur : Petite Plume De Carotte
Collection : P'tit Land Art



Grâce aux magnifiques photos, à la fois poétiques et joyeuses, nous partons en voyage dans la nature où les saisons défilent en douceur, où les plantes laissent place à l'imagination et à la créativité artistique.

Ces œuvres, simples à réaliser, seront source d'inspiration pour qu'une fois le livre fermé, petits et grands n'aient qu'une envie : partir à la rencontre de la nature, s'essayer à la création... et devenir à leur tour de vrais artistes de nature !



Bibliothèque de Saint-Hippolyte

Ouvertures au public :

Lundi de 16h00 à 18h00
Mercredi 14h00 à 17h00
Vendredi de 16h00 à 18h00
Samedi de 10h00 à 12h00



Découvrez des centaines de conseils sur des thématiques du quotidien (alimentation saine, activité physique et hygiène de vie, des fiches pratiques et des activités ludiques et créatives) :
www.vivonsbienvivonsmieux.fr



A la découverte du Land Art



Land Art signifie « faire de l'art avec les choses que l'on trouve dans la nature ».

En avant pour une ballade artistique ! Les beaux jours arrivent, les températures s'adoucissent, alors rien de mieux qu'une séance de Land Art ! On se promène, on observe, on grimpe, on touche, on attrape, on imagine, on assemble et on crée !

Chaque création sera éphémère et durera plus ou moins longtemps en fonction du vent, de la pluie ou des petits animaux qui passeront par là ... Alors surtout, n'oubliez pas votre appareil photo avant de partir de chez vous pour immortaliser les œuvres d'art réalisées par petits et grands !

